

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

Procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis tenu à 15 h 00, le 4 juillet 2019 à la MRC de La Mitis, située au 300, avenue du Sanatorium, Mont-Joli, sous la présidence de M. Georges Guénard.

1. Ouverture de l'assemblée

Sont présents

M. Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney	MRC de La Matapédia
M. Jean-Marc Dumont	Maire de Saint-Damase	MRC de La Matapédia
M. Pierre D'Amours	Maire d'Amqui	MRC de La Matapédia
M. Georges Deschênes	Maire de Saint-Gabriel	MRC de La Mitis
M. André Lechasseur	Maire de Saint-Donat	MRC de La Mitis

Est absent :

M. Gilles Laflamme	Maire de Padoue	MRC de La Mitis
--------------------	-----------------	-----------------

Sont aussi présents

M. Mario Lavoie	Directeur général	MRC de La Matapédia
M. Marcel Moreau	Secrétaire-trésorier	Régie
M. Vincent Dufour	Coordonnateur	Régie

1. Ouverture de l'assemblée

Résolution 2019-22

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Pierre D'Amours et résolu à l'unanimité de déclarer l'assemblée ouverte.

M. Georges Guénard souhaite la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-23

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Jean-Marc Dumont et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal du 7 mai 2019
 4. Comptes à payer
 5. État de situation de l'enfouissement avec Rivière-du-Loup
 6. Règlement sur la gestion contractuelle
 7. Rapport de la firme Solinov
 8. Remplacement de la pelle mécanique
 9. Procédures de traitement d'une plainte en matière de contrats publics
 10. Crise touchant les matières recyclables
- Divers
11. Levée de l'assemblée

3. Adoption du procès-verbal du 7 mai 2019

Résolution 2019-24

Il est proposé par M. André Lechasseur, appuyé par M. Jean-Marc Dumont et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 7 mai 2019, en corrigeant la coquille au point 10.

4. Comptes à payer

Résolution 2019-25

Il est proposé par M. Pierre D'Amours, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes à payer suivants : chèques 1194 à 1208 inclusivement pour un montant de 173 890.55 \$, les paiements électroniques numéros 629 à 638 ainsi que les salaires pour un montant de 269 630.31 \$, pour un total de 443 520.86 \$.

5. État de la situation de l'enfouissement avec Rivière-du-Loup

M. Marcel Moreau fait état de la situation avec la ville de Rivière-du-Loup concernant l'entente d'enfouissement des matières résiduelles. Il est convenu de relancer la Ville à la fin du mois d'août pour entamer les discussions dans le but d'en arriver à une nouvelle entente.

6. Règlement sur la gestion contractuelle

Il est convenu par le conseil d'administration de modifier le règlement sur la politique de gestion contractuelle.

7. Rapport de la firme Solinov

Résolution 2019-26

La firme Solinov a déposé son rapport final. Afin d'aller plus loin, il est recommandé de procéder à l'identification de sites éventuels afin d'avoir une évaluation du potentiel du projet plus raffinée.

Il est proposé par M. Jean-Marc Dumont, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier de la Régie demande une offre de service à la firme GBI.

8. Remplacement de la pelle mécanique

M. Vincent Dufour informe le conseil qu'il a été impossible de lancer l'appel d'offres pour le remplacement de la pelle mécanique à temps pour une décision à cette rencontre, comme il avait été entendu. L'appel d'offres sera lancé en août afin de pouvoir prendre une décision lors de la prochaine rencontre.

9. Procédures de traitement d'une plainte en matière de contrats publics

Résolution 2019-27

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c.C-27.1) (ci-après : le « CM »), une Régie doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pierre D'Amours, appuyé par M. André Lechasseur et résolu à l'unanimité d'adopter la procédure de traitement des plaintes telle que présentée.

10. Crise touchant les matières recyclables

Le Groupe Bouffard a fait parvenir une lettre à la Régie le 25 juin 2019 mentionnant qu'en raison des difficultés du marché des matières recyclables, le centre de tri de Mont-Joli est menacé de cesser ses activités dès l'automne. En l'absence d'une aide gouvernementale, la solution la plus plausible est une réouverture d'entente avec les municipalités clientes. Les frais supplémentaires seront couverts presque en totalité par le Régime de compensation pour la collecte sélective.

Une demande de dispense au ministère des Affaires municipales est nécessaire afin de rouvrir le contrat. Elle sera faite afin d'accélérer le processus en cas de réouverture d'entente.

DIVERS

Il n'y a pas de point divers aujourd'hui.

11. Levée de l'assemblée

Résolution 2019-28

Il est proposé par M. André Lechasseur de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 17 h 10.

Georges Guénard
Président

Marcel Moreau
Secrétaire-trésorier